



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/07

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

Présents :			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOVIN
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

Absents :	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Admission en non-valeur - Budget Principal « Commune » 2019

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 10 septembre 2018 pour un montant de 980,42 € d'admission en non-valeur pour des créances comprises entre 2011 et 2016.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en octobre 2019 par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Commune 2019 la somme de 627,09 € qui se détaille comme suit :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2018
20 €	22 €	97,44 €	11,70 €	126,85 €	118,98 €	169,97 €	60,15 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Commune » 2019,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 octobre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public pour le budget « Commune » 2019.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/08

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	Mme Marie-Odile BOIVIN	
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Claudine DESMET	
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Georges GUYARD	
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Sandrine PERRIER	
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	
Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

<u>Absents :</u>	
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Admission en non-valeur - Budget « Auberge du Pavail » 2019

Rapporteur : Monsieur Vincent CROCC

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse.

Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 10 septembre 2018 pour un montant de 3 456 € d'admission en non-valeur pour des créances de 2015.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en octobre par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Auberge du Pavail 2019 la somme de 1 412,12 € qui se détaille comme suit :

Ecritures émises en 2015	Ecritures émises en 2016
1 152,00€ €	260,12 €

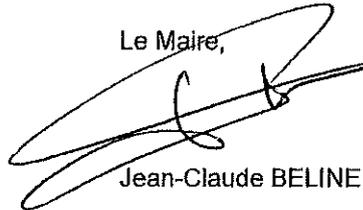
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Auberge du Pavail » 2019,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 22 octobre 2019,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public pour le budget « Auberge du Pavail » 2019.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/09

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

<u>Absents :</u>	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Révision des tarifs des médiathèques et la ludothèque

Rapporteur : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Depuis la mise en réseau des médiathèques au sein de la Communauté de communes en 2011, le tarif d'adhésion est harmonisé dans l'ensemble des médiathèques du territoire intercommunal. Il est proposé par la Communauté de communes et validé par chaque conseil municipal.

A la création de ce réseau, il avait été préconisé d'augmenter les tarifs de 0,50 € tous les deux ans. La dernière augmentation ayant eu lieu en 2018, il est donc proposé d'augmenter les tarifs d'adhésion à la médiathèque de 0,50 € à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette augmentation s'applique aux trois médiathèques du territoire de la commune nouvelle.

En parallèle des tarifs d'adhésion des médiathèques, il est également proposé de modifier les tarifs applicables à la ludothèque. Les années précédentes, le coût de l'adhésion à la ludothèque était fixé sur la réévaluation des adhésions au Réseau des médiathèques.

Toutefois, afin de rendre la grille tarifaire plus lisible, de simplifier le fonctionnement du service et de maintenir une recette stable pour la commune, il est proposé de supprimer le coût de l'adhésion pour les non-castelgironnais (initialement de 6,50€) et de répercuter cette gratuité sur le prix de l'emprunt du jeu.

La grille tarifaire proposée est jointe à la note de synthèse (annexe 1.9).

En plus des prêts de livres ou autres supports, la médiathèque Philéas Fogg de Saint-Aubin du Pavail propose des ateliers et animations uniquement à destination des adhérents de la médiathèque nécessitant la définition de tarifs.

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_09-DE

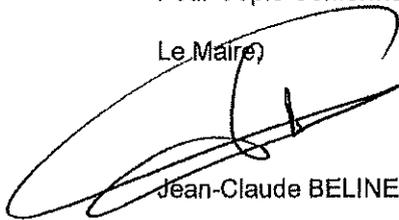
**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2017/12/11/15 du Conseil municipal en date du 11 décembre 2017 qui approuve les tarifs en vigueur des médiathèques et de la ludothèque
Vu la proposition de la Communauté de communes du Pays de Châteaugiron,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 22 octobre 2019,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- valide la nouvelle grille tarifaire pour les médiathèques et la ludothèque applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/10

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

Présents :			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCCQ
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

Absents :	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLiard absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Tarifs des encarts publicitaires - Guide Le Petit Futé 2020

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

Le Guide du Petit Futé, est un guide touristique accompagnant les visiteurs dans la découverte d'une ville, les lieux à découvrir, les restaurants, les hébergements. L'édition de Rennes est éditée à 20.000 exemplaires, commercialisée et diffusée principalement à Rennes.

Afin de promouvoir la ville sur les plans touristique et économique, il est proposé de réaliser un cahier spécial « Châteaugiron » (12 à 16 pages) intégré à l'édition 2020 du Petit Futé « City Book » de Rennes.

Ce guide référencera une sélection de 50 établissements (structures municipales et commerces) « coups de cœur ».

Des emplacements publicitaires avec photos peuvent être insérés dans ce guide au niveau des pages spéciales « Châteaugiron ». Ces emplacements sont recensés et commercialisés par la commune. Ainsi, il est proposé d'établir les tarifs suivants pour les emplacements publicitaires avec photos :

- Emplacement publicitaire 1 photo : 350 € TTC
- Emplacement publicitaire 2 photos : 500 € TTC

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_10-DE

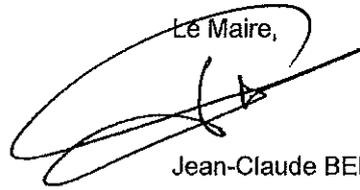
Conformément au cahier des charges du Guide du Petit Futé, 15 emplacements publicitaires peuvent être commercialisés sur ce guide.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve les tarifs ci-dessous pour les emplacements publicitaires dans le Guide Le Petit Futé Rennes édition 2020.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/11

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOVIN
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

<i>Absents :</i>	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Révision des tarifs municipaux « Divers » 2020

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

Chaque année au cours du dernier trimestre, le Conseil municipal délibère sur les tarifs dits divers car cette délibération intègre à la fois les tarifs liés au cimetière, aux droits de place, à la location de matériels (urnes, chaises...), à la vente de livres...

Globalement, pour 2020, il est proposé d'augmenter les tarifs d'environ 1,5% (hors arrondis), à l'exception des certains tarifs soumis à la législation ou aux recommandations des commissions et services concernés. Les tarifs concernés sont notamment ceux liés aux photocopies, aux livres et aux objets publicitaires.

De plus, concernant la participation pour l'assainissement collectif, dans la mesure où il existe un budget unique, la proposition est de tendre vers une harmonisation progressive des tarifs sur l'ensemble des communes déléguées.

La grille tarifaire recense la totalité des tarifs applicables sur le territoire de la commune.

Le tableau des tarifs est joint à la note de synthèse (Annexe 1.11).

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_11-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2018/1119/07 du Conseil municipal en date du 19 novembre 2018 qui approuve les tarifs « divers » 2019,

Vu la délibération n°2019/04/01/09 du 1er avril 2019 relative à la révision des tarifs municipaux « divers » pour l'année 2019,

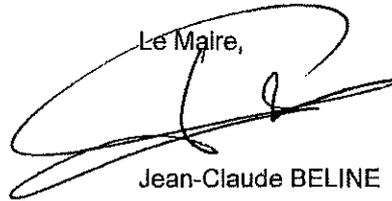
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 22 octobre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve les tarifs « Divers » pour l'année 2020 applicables à compter du 1er janvier 2020.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Annexe 1 du point 11



Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_11-DE

TARIFS MUNICIPAUX en vigueur à compter du 1er janvier 2020 DCM du 18 novembre 2019

NATURE DU TARIF		2020
VENTE DE BOIS	La corde	138,00 €
VENTE DE FOIN	La botte	31,00 €
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	Emplacement adulte (2m ²)	
	15 ans	123,00 €
	30 ans	245,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m ²)	
	15 ans	62,00 €
	30 ans	123,00 €
COLUMBARIUM	Emplacement mini concession pour urne cinéraire (1 m ²)	
	10 ans	42,00 €
	15 ans	62,00 €
	Case	
CAVURNE	10 ans	133,00 €
	15 ans	185,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	16,50 €
	Soliflore	70,00 €
	Plaque	70,00 €
CREUSAGE DES FOSSES DANS LES CIMETIERES	10 ans	133,00 €
	15 ans	185,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	16,50 €
VACATIONS FUNERAIRES	FOSSE de 1,50 m	103,00 €
	FOSSE de 2,00 m	153,00 €
	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	57,00 €
LOCATION DU CAVEAU PROVISOIRE	Pose de scellés	25,00 €
DROIT DE PLACE	Forfait de 0 à 6 mois	32,00 €
	Camions de déballage (semi-remorque)	30,00 €
	Droit fixe	2,60 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,45 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	1,80 €
	Cirque <200m ² + branchement-par jour de présence	14,20€+9,35€
TERRASSES DE CAFES	Cirque >200m ² + branchement-par jour de présence	28,00€+18,30€
	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 - Zone A	10,50 €
	La place de stationnement - saison du 01/04 au 15/10	62,30 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	17,70 €
GITE D'ETAPE	La place de stationnement à l'année	124,00 €
	Nuitée par personne (12h - 12h)	10,60 €
	De 12h à 14h	3,90 €
	De 10h à 16h	7,00 €
	1/2 tarif pour groupe d'au moins 10 mineurs	
	Hébergement du cheval	
JARDINS FAMILIAUX COMMUNE DELEGUEE DE OSSE	Sous couvert	7,30 €
	En prairie	3,20 €
	Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,20 €
	Tarifs pour 50 m ²	18,50 €
	L'unité	1,00 €
PHOTOCOPIES	Dans le cadre de la communicabilité des documents administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple A4 Couleur	0,75 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 NB	0,25 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 Couleur	1,25 €
	Copie recto-verso A3 NB	0,50 €
	Copie recto-verso A3 Couleur	2,50 €
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple A4 Couleur	1,25 €
	Copie simple format A3 NB par page	0,50 €
	Copie simple format A3 Couleur par page	2,50 €
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises au-delà du contingent gratuit	0,15 €
CD-rom	10,00 €	
LOCATION DE MATERIEL	Urne ou isoloir - l'unité, par semaine	26,50 €
	Vitrine- l'unité, par semaine	27,50 €
	Caution pour une urne	100,00 €
LOCATION TABLES ET CHAISES	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	30,50 €
	Au dessus	
	par table supplémentaire	3,20 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	3,20 €
LOCATION DE BARRIERES	Caution par réservation	100,00 €
	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton	Gratuit
	Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	0,80 €
LOCATION DE PODIUM	Associations locales	Gratuit
	Communes de la CCPC et du Canton	122,00 €
	Caution	152,00 €
CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Les trois premières	Gratuit
	Clé supplémentaire	38,00 €

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_11-DE

TRANSPONDEUR/BADGES tarif de location du 1er septembre au 5 juillet	5 premiers badges	
	5 badges suivants (du 6 ^{ème} au 10 ^{ème}) - par an et par badge	2,70 €
	10 badges suivants (du 11 ^{ème} au 20 ^{ème}) - par an et par badge	5,20 €
	Badges suivants (à partir du 21 ^{ème}) - par an et par badge	10,40 €
	Facturation non restitution badge	55,00 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS TAILLES DE HAIES, ELAGAGES	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et handicapées	9,30 €
CONTENEURS des déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours de collecte	Pénalité par jour	26,00 €
PRESTATION D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGES DES DEPOTS SAUVAGES	Par prestation pour les ordures ménagères ou assimilé, encombrants ou autres dépôts sauvages	120,00 €
LIVRES	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE	7,50 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON	
	. LEGOUX-MERIL	6,00 €
	. de MAUNY	14,00 €
	. Les 2 volumes	19,00 €
	PEINTRES TCHEQUES	12,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES - édition Ouest France	20,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	12,00 €
	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère	6,00 €
	GRAPHISTES POLONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	12,00 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE	1,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"	7,50 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE	45,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD	20,00 €
	LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUREE ET REVELEE	5,00 €
	ECHO- PIERRE GAUCHER	10,00 €
CASTELGIRONNAIS SPECIAUX	4,50 €	
CENTRE D'ART LES 3 CHA	Badge	2,00 €
	Marque-page	2,00 €
	Affiche d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Cartes postales (le lot de 6)	5,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)	5,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquelin	9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet	9,00 €
	Carnet de notes grand format 14.8x21cm (l'unité-2 modèles chapelle)	4,00 €
	Carnet de notes petit format 10.5x15cm (l'unité-4 modèles 4 expositions)	3,00 €
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)	10,00 €
OBJETS "SOUVENIRS"	Carte postale	1,00 €
	Affiche	3,00 €
	Tasse	6,00 €
	Sac "tote bag"	6,00 €
	MILLENAIRE Orfilamme	L'unité
		15,00 €
		Le lot de 2
		28,00 €
Timbre-poste	L'unité	0,73 €
Tee-shirt	L'unité	5,00 €
DVD film	"Un millénaire peut en cacher un autre"	12,00 €
PRISE EN CHARGE DES CHIENS ERRANTS	Forfait de prise en charge	68,00 €
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Par logement	
	Commune déléguée de Châteaugiron	750,00 €
	Commune déléguée de Ossé	750,00 €
	Commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail-	900,00 €



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/12

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
M. Daniel MARCHAND	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
Mme Danièle BOTTE	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Hervé DIOT	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Bertrand TANGUILLE	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX
Mme Chantal LOUIS	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
M. Pascal GUISET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
Mme Evelyne JAOUANNET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

<i>Absents :</i>	
M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT	
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Aliénation d'un matériel communal

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Les ventes des objets mobiliers faisant partie du domaine privé des collectivités locales sont décidées par l'organe délibérant qui en fixe librement le prix et réalisées par l'organe exécutif.

Toutefois, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut donner délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Ainsi, pour toutes ventes supérieures au montant de 4 600 €, une délibération du Conseil municipal est nécessaire pour décider de céder les biens mobiliers et valider la transaction.

Dans le cadre du renouvellement de son parc d'équipements du service Espaces Verts, la commune a souscrit un nouveau marché public pour la location et la maintenance d'une tondeuse autoportée. Ce dernier prévoit la reprise du matériel existant à savoir une tondeuse Toro Groundmaster 7210 immatriculée CV-785-SY datant de l'année 2013.

Le titulaire de ce contrat, l'entreprise Jardiman, a proposé un prix de rachat d'un montant de 4 700€ correspondant au prix actuellement en vigueur sur le marché des transactions compte tenu de sa vétusté.

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_12-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2241-1 et L2122-22,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2019,

Vu la délibération n°2019/03/11/21 du 11 mars 2019 portant approbation du budget primitif « Commune » 2019,

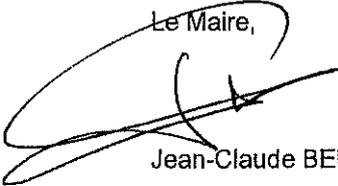
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 22 octobre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte la cession au gré à gré de la tondeuse autoportée Toro Grondmaster 7210 immatriculée CV-785-SY au prix de 4 700€ à l'entreprise Jardiman.
- valide la sortie de l'inventaire de ce bien.
- autorise Monsieur Le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à effectuer les modalités nécessaires à la vente de ce matériel de tonte.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/13

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

<i>Absents :</i>	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Centre d'Art Les 3 CHA : demande de subventions 2020

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Dans le cadre de leur dispositif, le Conseil Régional et la Communauté de Communes peuvent soutenir les structures culturelles qui réunissent les conditions de leur rencontre avec le plus large public possible, dans un double souci d'exigence artistique et de diversité culturelle.

Le Centre d'Art Les 3 CHA entrera en janvier 2020 dans sa 6^{ème} saison artistique et dans sa 5^{ème} année d'ouverture. Quatre expositions d'artistes professionnels et deux événements culturels feront vivre la structure.

Il est rappelé que depuis son ouverture en juin 2015, le Centre d'Art a accueilli près de 50 000 visiteurs.

Aussi, la médiation culturelle est une mission majeure permettant de créer un lien entre les expositions et les publics. Le Centre d'Art a également vocation à renforcer l'attrait touristique du territoire et le dynamisme du centre-ville.

La programmation 2020 répond aux objectifs des différentes structures nommées. C'est pourquoi une subvention peut être sollicitée auprès de chacune d'entre elles.

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_13-DE

Le plan prévisionnel de financement de la saison 2020, y compris les charges de personnels, se présente ainsi :

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Charges de personnel	63 851 €	Conseil Régional	6 000 €
Exposition/ateliers	45 000 €	Communauté de Communes (subv. pour 1 expo)	8 500 €
Evénements	3 430 €	Partenariat (HU)	1 800 €
Communication	10 850 €	Participation médiations/événements et ventes	2 000 €
Autres dépenses (adhésion, fournitures, formations ...)	1 475 €	Financement participatif	6 152 €
		Autofinancement	100 354 €
TOTAL	124 606	TOTAL	124 606

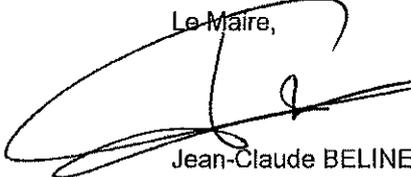
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à 46 voix Pour et 1 Abstention (Mme Evelyne JAOUANNET), le Conseil municipal :

- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional et de la Communauté de Communes pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,


Jean-Claude BELINE





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2019

N° 2019/11/18/14

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 42
Nombre de votants : 47

Date de convocation :
08 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU
M. Daniel MARCHAND	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET
M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE	M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX
M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD
Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ
Mme Evelyne JAOUANNET	M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF	

<i>Absents :</i>	M. Thierry SCHUFFENECKER absent qui donne pouvoir à Mme Véronique BOUCHET CLÉMENT
Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à M. Jean-Claude BELINE	M. Dominique DURAND absent sans pouvoir
Mme Sophie BRÉAL absente sans pouvoir	M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Virginie LEFFRAY absente sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	Mme Stéphanie BANCHAREL absente sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT
Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

Objet : Dérogation au repos dominical 2020 pour les concessions automobiles

Rapporteur : Madame Laurence LOURDAIS ROCU

Le Pays de Rennes, les partenaires sociaux et les élus des communes accueillant des concessions automobiles se sont accordés sur le nombre maximal de dérogations au repos dominical en 2020, dans un souci de cohérence à l'échelle du territoire et conformément au souhait des concessions automobiles interrogées.

Ainsi comme en 2019, 5 dimanches peuvent faire l'objet d'un arrêté municipal au titre de l'année 2020 :

- 19 janvier 2020
- 15 mars 2020
- 14 juin 2020
- 13 septembre 2020
- 11 octobre 2020

L'article L3132-26 du code du travail prévoit que les dérogations au repos dominical devront être arrêtées avant le 31 décembre de l'année précédente par décision du Maire après avis du Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le **22 NOV. 2019**

ID : 035-200064483-20191118-2019_11_18_14-DE

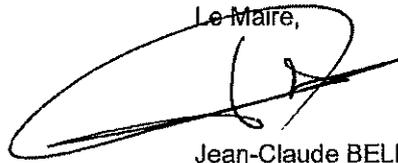
**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 ;**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve la décision du Pays de Rennes et des partenaires sociaux, pour limiter en 2020 l'ouverture dominicale des concessions automobiles aux 5 dates proposées ;**
- **autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté pour l'année 2020 suivant cette décision.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

